

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DFS	Date	18 janvier 2024
Numéro	24.309	Heure	23h07

Auteur-e(-s) : Julie Courcier Delafontaine
Titre : Une collaboration de sang-froid pour une denrée précieuse
Contenu : Les médias ont récemment alerté sur une utilisation différenciée des réserves de sang, en particulier O négatif, entre les établissements hospitaliers de notre canton. Dans quelle mesure le canton encourage-t-il une utilisation cohérente des ressources en sang ? Favorise-t-il une collaboration entre les établissements hospitaliers et le centre de transfusion régional ? De quels outils contraignants dispose-t-il ? Est-il utile d'instaurer une obligation de recourir aux services du centre de transfusion ?
Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Julie Courcier Delafontaine		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 20 février 2024

Encouragement par le canton d'une utilisation cohérente des ressources en sang

Le Service régional neuchâtelois et jurassien de transfusion sanguine (SRNJTS) veille, dans le cadre du mandat national octroyé à la CRS (et aujourd'hui indirectement à Transfusion CRS SA) et « ses » services régionaux de transfusion sanguine, à une utilisation cohérente des ressources en sang dans l'Arc jurassien. Dans le cadre de cette veille, il a mis récemment (depuis environ deux ans) en évidence l'existence d'un problème relatif à l'utilisation privilégiée des concentrés érythrocytaires de groupe O négatif (donneur universel) par des cliniques privées, concentrés qui n'arrivent que rarement à péremption. Il n'existe cependant pas d'obligation de contrôle sur l'utilisation des poches O négatives au sein de hôpitaux et cliniques. Swissmedic a exigé pour quelques temps ces chiffres, mais cette organisation y a ensuite renoncé. Selon le SRNJTS, le risque d'utilisation abusive existe. Les donneurs de groupe O négatif représentent 6% de la population (le SRNJTS en compte 61). En utilisant excessivement les concentrés érythrocytaires de groupe O négatif, le risque existe de mettre en péril la transfusion des patients O négatif (qui ne peuvent recevoir que du sang de ce groupe) et des patients d'urgences vitales pour lesquels une transfusion de ce groupe est indispensable avant de déterminer son groupe sanguin. Le SRNJTS relève toutefois qu'au niveau régional, son souci est de ne pas solliciter les donneurs de sang O négatif plus que nécessaire. Confirmant ce qui est ressorti dans les médias, le SRNJTS nous a fait valoir qu'étonnamment, les cliniques qui ne reçoivent pas d'urgences vitales sont celles qui ont une utilisation la plus élevée de ces poches O négatif (cf. les chiffres plus haut). À relever que SRNJTS exerce un contrôle régulier de l'utilisation de ces concentrés chez les utilisateurs qui lui donnent accès à leur manière de distribuer les produits sanguins (RHNe, hôpitaux jurassiens).

Les cantons n'ont, de par la loi fédérale sur les produits thérapeutiques, dont font partie le sang et les produits du sang, pas de compétence dans ce domaine,

Cela dit, vu les risques sanitaires potentiellement graves mis en avant par le SNJTS dans les médias, et la préoccupation exprimée de ne pas solliciter les donneurs du groupe O négatif plus que nécessaire, et considérant le rôle de l'État comme garant de la couverture des besoins en soins de la population du canton dans notre système constitutionnel, le DFS a pris l'initiative d'envoyer un courrier aux hôpitaux et cliniques du canton les invitant à veiller, en collaboration avec le SRNJTS, à une utilisation cohérente des ressources en sang, notamment le groupe de sang O négatif, plus difficile à trouver.

Encouragement par le canton d'une collaboration entre établissements hospitaliers et le centre de transfusion régional

Renseignements pris auprès du SRNJTS, des personnes travaillant dans les centres de transfusion sanguine participent au système d'hémovigilance du RHNe et de l'Hôpital du Jura, soit le système de surveillance systématique destiné à consigner les événements indésirables survenant pendant l'obtention ou la fabrication des produits ou l'administration de transfusions sanguines. Dans les commissions d'hémovigilance de ces deux hôpitaux, le besoin et la bonne utilisation des produits sanguins sont discutés régulièrement.

Dans le cadre du courrier dont il est question en réponse à la précédente question, et pour les mêmes raisons, le DFS a demandé aux acteurs concernés (hôpitaux et cliniques) de régler, si cela n'était pas déjà fait, les modalités de leur collaboration pour garantir une utilisation optimale des concentrés érythrocytaires du groupe O négatif.

Utilité d'instaurer une obligation de recourir aux services du centre de transfusion

Il n'existe pas de monopole légal en Suisse de Transfusion CRS Suisse et des services régionaux de transfusion sanguine en matière d'acquisition et de distribution du sang.

Cela étant, le fournisseur principal de produits sanguins sont les centres de transfusion liés à la Croix-Rouge Suisse. Le SRNJT ne connaît pas d'autres fournisseurs, mais le marché est ouvert pour les entreprises privées, pour autant que les prélèvements soient effectués en Suisse. Un accord de base prévoit que chaque centre de transfusion fournit en priorité sa région et peut contribuer par des contrats fixes (ou selon demande ponctuelle) à l'approvisionnement d'autres régions en Suisse.

Partant, l'instauration d'une telle obligation ne paraît pas opportune.